



Procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 avril 2003

Conformément au règlement d'ordre intérieur (A.R. 20.04.1989), la présente publication dans le Bulletin d'Information a pour objet d'informer les membres et les stagiaires de l'IRE, du procès-verbal de l'assemblée générale, qui a eu lieu au Radisson SAS Hotel le 25 avril 2003.

Etaient présentes :

- 142 personnes physiques,
- 61 personnes morales.

Etaient représentées par procuration :

- 63 personnes physiques,
- 6 personnes morales.

Preennent place au bureau de l'assemblée: Messieurs Ludo SWOLFS, Président ; André KILESE, Vice-président; Pierre P. BERGER, Secrétaire-Trésorier, et Michel DE WOLF, Secrétaire du Conseil.

Le bureau est en outre complété de confrères désignés comme scrutateurs :

- pour le rôle linguistique néerlandais : Madame Isabelle HUFKENS et Monsieur Wim BOSSUYT.
- pour le rôle linguistique français : Messieurs Christophe HABETS et Luis LAPERAL.

Le bureau est assisté par le Secrétaire général de l'Institut, Monsieur David SZAFRAN.

L'assemblée observe une minute de silence en mémoire du confrère Paul DENEBOURG et du réviseur d'entreprises honoraire Hugo WAETERLOOS, tous deux décédés depuis la dernière assemblée.

Le Président communique que, conformément au règlement d'ordre intérieur, les neuf confrères suivants se sont vu attribuer durant l'exercice écoulé le titre de réviseur d'entreprises honoraire : Messieurs Hugo BOLIAU, Michaël BOONE, Michel BOULET, Erik DE LEMBRE, Marc GHYOOT, Henri LAFOSSE, Michel VAN TRIER, Jos VOCHTEN et Willy Jean WILLEMS.

Le Président demande ensuite d'applaudir chaleureusement les confrères inscrits depuis 25 ans sur la liste des membres de l'Institut. Il s'agit de Mesdames Danielle JACOBS et Diana TRIEST, et de Messieurs Pierre P. BERGER, Erik BONNE, Philippe CLUDTS, Alain DE CLERCQ, Dominique DE GHELLINCK VAERNEWIJCK, Frank EMBRECHTS, Philippe GIGOT, Francis GODEFROID, Philippe HAULT, Jan LIPPENS, Pierre STEENACKERS et Philip WEBB.

Il demande ensuite d'applaudir tout aussi chaleureusement les confrères Marc DE JONCKHEERE, Marc DE POORTERE, Willy DE RESE, Pierre NEEF et Joseph PIRENNE, qui sont inscrits depuis trente ans déjà sur la liste des membres.

Le Président invite les confrères suivants, qui ont terminé leur stage l'an dernier, à prendre place sur le podium pour recevoir le certificat de fin de stage et les félicitations. Il s'agit des confrères :

Ann BEKKERS, Nathalie BOGAERTS, Stefan BOONEN, Wim BOSSUYT, Joël BOUAKICHA, Filip CEULEMANS, François COLLIE, Luc DE MEULEMEESTER, Jurgen DE RAEDEMAEKER, Michaël DE RIDDER, Olivier DE VREESE, Kurt DEHOORNE, Ann DESENDER, Didier ENGELEN, Déborah FISCHER, Tom GYSENS, Christophe HABETS, Liesbet HAUSTERMANS, Griet HELSEN, Wim HEYNDRICKX, Franky HOUTTEMAN, Isabelle HUFKENS, Ronny JOOS, Luis LAPERAL, Katrien LINCER FALSE WASSERTHAL, Peter LOUWAGIE, Karl MAES, David MARIS, Steven MEYVAERT, Muriel MONSIEUR, Steven PASEN, Frederik RAEMDONCK, Johan RAVIJTS, Han ROEFS, Olivier RONSMANS, Catherine SAEY, Nathalie SCALQUIN, Els VAN BRUSSEL, Steven VANDERHAEGEN, Annemie VERBEEK, Veerle VERDEGEM, Koen VYLS et Dirk WILLEMS.

Présentation du rapport annuel 2002 par le Secrétaire général de l'IRE

Le Président prie le Secrétaire général de l'Institut, David SZAFRAN, de donner un aperçu du rapport annuel qui a été envoyé à tous les membres avant l'assemblée générale.

Le Secrétaire général présente les activités des services de l'Institut, en particulier le secrétariat général, l'administration, le service d'études et de publications, la formation permanente, l'accès à la profession, le contrôle de qualité, la surveillance et la discipline. Il souligne également les activités des groupes de travail et commissions de l'Institut, notamment la commission des normes de révision, la commission juridique, la commission Mission particulières, la commission PME et les quatre commissions de préparation du Forum du révisorat 2003 (Corporate governance ; évaluation et *squeeze out*; protection des actionnaires minoritaires et le rôle des autorités de contrôle et les réviseur d'entreprises).

Il évoque les publications de l'Institut, en particulier le Code des sociétés à jour en 2002, la brochure relative à l'accès à la profession, le Vademecum 2002 et la brochure dans le secteur non-marchand (comptabilité et audit) ainsi que les Bulletins d'information.

Il souligne les activités du *helpdesk* et la mise en place du système de gestion documentaire (bibliothèque, base de données, site internet et mise en place d'un réseau extranet dont l'accès est réservé aux membres de la profession).

Il souligne ensuite les travaux et réflexions du Conseil de l'Institut relatifs à la représentation nationale et internationale. Il décrit l'investissement dans la structure interne de l'IRE, notamment en matière de surveillance, du service aux membres et de normalisation.

Il évoque les importants travaux du Conseil en matière d'indépendance du commissaire (recommandation européenne du 16 mai 2002, loi *corporate governance* du 2 août 2002 et arrêtés royaux d'exécution du 4 avril 2003).

Il souligne les nouvelles missions confiées par le législateur aux réviseurs, notamment au travers de la loi *corporate governance* et au travers de la loi relative aux ASBL.

Il rappelle la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'adapter la structure des recommandations belges aux normes d'audit internationales, ainsi que l'adoption des nouvelles normes relatives au rapport à établir en matière de transformation d'une société, communes à l'IRE et à l'IEC, des lignes de conduite en matière de publicité, communes à l'IRE, l'IEC et l'IPCF, des nouvelles normes de l'IRE relatives au contrôle de qualité et à l'adoption de la note relative à l'activité principale du réviseur d'entreprises.

Il rappelle les développements internationaux en matière d'indépendance et d'harmonisation comptable et souligne l'élection de M. Jean-François Cats, Past Président de l'IRE et membre du Comité éthique de l'IFAC, élu en qualité de membre du Conseil de l'IFAC en novembre 2002.

Il mentionne la participation de l'IRE et de l'IEC à la constitution de l'International Innovation Network, plateforme destinée à favoriser la diffusion de nouvelles missions d'attestations telles que WebTrust et SysTrust.

Comptes annuels

Le Président donne la parole au Secrétaire-Trésorier, Monsieur Pierre P. BERGER, qui commente les comptes au 31 décembre 2002, repris dans les "Documents financiers" transmis aux membres avec la convocation à l'assemblée générale.

Le Secrétaire-Trésorier renvoie à l'exposé écrit des comptes au 31 décembre 2002 et donne des commentaires supplémentaires sur les comptes de recettes et dépenses et sur le bilan, en projetant des transparents.

Monsieur Pierre P. BERGER indique que l'exercice s'est clôturé par un boni de 16.054 EUR et souligne que cela est principalement dû aux cotisations des membres et aux droits d'inscription aux activités de formation, qui étaient supérieurs aux prévisions.

En ce qui concerne les recettes et les dépenses, le Secrétaire-Trésorier donne notamment un relevé des recettes et dépenses, un commentaire supplémentaire concernant les frais de notoriété et un détail des rémunérations et charges sociales, en projetant des transparents.

En ce qui concerne le bilan, Monsieur Pierre P. BERGER fournit des commentaires et des détails à l'aide de ses transparents, en ce qui concerne les investissements réalisés par l'Institut en 2002, les amortissements enregistrés, le traitement des réserves et les provisions pour risques et frais.

Le Secrétaire-Trésorier souligne aussi que – tel que son commentaire écrit l'affirme déjà – les parts sociales du BEVEK que l'Institut a acquises en 1999 présentent une plus-value de 231.570 EUR au 31 décembre 2002 par rapport à la valeur d'acquisition, qui est reprise au bilan conformément aux règles d'appréciation de l'Institut. En outre, Monsieur Pierre P. BERGER relève qu'en 2002, l'Institut a perçu du propriétaire de l'immeuble une intervention dans les frais d'aménagement, qui figure dans les recettes exceptionnelles.

Enfin, le Secrétaire-Trésorier indique que les commissaires, les confrères Fernand MAILLARD et Jan DE BOM VAN DRIESSCHE, ont remis un rapport sans réserve concernant les comptes de l'Institut.

L'assemblée générale libère les commissaires de la lecture de leur rapport. Le Président les remercie de leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

Discussion du rapport et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002

Le Président ouvre le débat et demande à l'assemblée générale si quelqu'un souhaite poser des questions concernant le rapport du Conseil et les comptes. Comme il n'y a pas de questions, le président propose de passer au vote.

L'assemblée générale approuve les comptes annuels, qui sont clôturés avec un bilan de 3.183.628,44 EUR et un résultat de 16.053,93 EUR, à l'unanimité.

L'assemblée générale donne ensuite décharge au Conseil pour sa gestion à l'unanimité des voix, moins l'abstention des membres du Conseil. L'assemblée donne également décharge aux commissaires pour leur mission à l'unanimité, moins l'abstention des commissaires.

Budget

Le Président donne la parole au Secrétaire-Trésorier pour présenter le budget.

Notre confrère Pierre P. BERGER indique que les membres ont déjà pu prendre connaissance de ses commentaires écrits lors du projet de budget, qui figurait également dans les Documents financiers, et expose ensuite le projet de budget qui présente un déficit de 98.000 EUR.

Il souligne que les cotisations sont maintenues au même niveau que l'an dernier, ce qui signifie une cotisation fixe pour les membres personnes physiques de 500 EUR avec, en outre, une "cotisation forfaitaire de formation" de 250 EUR et une cotisation fixe pour les membres personnes juridiques de 750 EUR, alors que le pourcentage de cotisation variable s'élèvera à 0,85 %. L'évaluation de la cotisation variable repose sur l'estimation que les recettes des membres augmenteront de 5 %.

Lors de son commentaire relatif au budget, le Secrétaire-Trésorier donne notamment un détail des frais de notoriété et il attire l'attention sur le fait que ceux-ci ont augmenté d'un peu plus de 25 % par rapport à 2002, ce qui trouve son origine dans les activités de promotion de la profession et, plus particulièrement, les activités de communication qu'élabore le groupe de travail PME.

Le confrère Pierre P. BERGER affirme que le budget tel qu'il est proposé prévoit un déficit de recettes de 98.000 EUR, mais que celui-ci ne comprend pas de cotisation au Comité d'avis et de contrôle.

A la suite de l'exposé du Secrétaire-Trésorier, le Président soumet le budget à la discussion.

Il donne ensuite la parole à un confrère.

Discussion du budget

Un confrère affirme qu'il se sent mal à l'aise avec un projet de budget qui n'est pas en équilibre. Le Secrétaire-Trésorier affirme que la perte sera peut-être plus importante que budgétée, mais que le Conseil estime que cette perte sera apurée par l'utilisation d'une partie de la réserve générale de l'Institut. Le Président ajoute que, outre cette réserve, l'Institut possède encore une réserve spéciale, représentant les frais de personnel d'une année, de telle sorte que ce budget est justifié. Le confrère affirme encore qu'il doit notamment constater que les frais de l'Institut ont augmenté en trois ans de 120 millions de BEF environ à 180 millions de BEF environ. Le Président répond que c'est la conséquence de la décision du Conseil d'effectuer des recrutements de personnel supplémentaire et du déménagement de l'Institut. Le confrère pose ensuite la question de savoir si l'Institut n'aurait pas mieux fait d'acheter ses bureaux plutôt que de les louer. Le Président répond que le Conseil a décidé de ne pas acheter d'immeuble, pour pouvoir faire preuve de flexibilité si cela s'avérait nécessaire en fonction d'une évolution future. Le confrère demande que le Conseil soumette à l'assemblée générale la question de la location ou l'achat de bureaux suffisamment à temps avant l'échéance du présent bail, de telle sorte que le Conseil puisse prendre les dispositions nécessaires à temps. Comme aucun autre confrère ne demande la parole, le Président soumet le projet de budget au vote de l'assemblée générale. Celui-ci est adopté avec une abstention.

Le Président passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Élections

L'assemblée générale doit procéder à l'élection d'un membre effectif de la Chambre néerlandophone de la Commission d'appel et doit nommer deux commissaires pour un an. Après avoir constaté que le nombre de candidats présentés est égal au nombre de mandats à pourvoir, le Président déclare élus, conformément à l'article 17 du règlement d'ordre intérieur :

- comme membre effectif de la Chambre néerlandophone de la Commission d'appel : le confrère Luc DISCRY,
- comme commissaires : les confrères Jan DE BOM VAN DRIESSCHE et Fernand MAILLARD.

Le Président félicite chaleureusement les confrères élus et donne ensuite la parole au Vice-Président, Monsieur André KILESSE.

Allocution de M. André Killesse, Vice-Président de l'IRE

Le Vice-Président axe son exposé sur l'accès à la profession de réviseur d'entreprises.

Il retrace à cet égard les mouvements des réviseurs d'entreprises personnes physiques depuis 1998 jusqu'en 2002 y compris. Monsieur André Killesse fait également remarquer qu'il faut constater que le nombre de réviseurs d'entreprises diminue depuis deux ans.

Il évoque l'évolution du montant des honoraires au sein de la profession durant cette même période, et constate une augmentation d'environ 50% entre 1997 et 2002. Il mentionne également le nombre de réviseurs personnes physiques en fonction de la pyramide des âges et fournit une analyse des résultats de l'examen d'aptitude entre 1998 et 2002, en soulignant le nombre de participants et le taux de réussite.

Allocution de Monsieur Ludo Swolfs, Président de l'IRE

Le Président axe son allocution sur les principaux développements qui concernent la profession en 2002.

Il analyse en particulier l'impact des nouvelles règles d'indépendance du commissaire, en ce qui concerne l'introduction d'une période de *cooling-off* de 2 ans et les dispositions relatives aux services non audit, à la transparence des émoluments et des prestations et à la création du Comité d'avis et de contrôle de l'indépendance du commissaire.

Il décrit ainsi l'interdiction pour le commissaire d'accepter tout mandat ou fonction dans la société contrôlée ainsi que dans les sociétés liées pendant une durée de 2 ans (*cooling off period*), sanctionnée pénalement par la loi du 2 août 2002 et également prévue dans la recommandation européenne du 16 mai 2002 sur l'indépendance du contrôleur légal des comptes.

Concernant les services non audit incompatibles, le Président évoque la liste limitative fixée par l'arrêté royal du 4 avril 2003 en matière de prise de décision, tenue de comptabilité, services informatiques, réalisation d'évaluation, d'audit interne, de représentation dans des litiges et de recrutements de dirigeants.

Il expose la règle « *one to one* » applicable aux sociétés cotées et aux sociétés qui font partie d'un groupe tenu d'établir et de publier des comptes annuels consolidés. En vertu de cette règle, le commissaire et ceux qui font partie de son réseau ne peuvent prester à la société contrôlée et aux filiales de cette société, des services non audit (autres que des audit d'acquisition) lorsque les honoraires non audit dépassent les honoraires liés au mandat de commissaire, sauf moyennant l'accord soit préalable du comité d'audit statutaire de la société contrôlée, soit du Comité d'avis et de contrôle, ou moyennant la désignation d'un collègue de commissaires indépendants l'un de l'autre.

Il mentionne le renforcement des règles de transparence pour les prestations des services non audit compatibles, mentionnés dans le rapport de gestion de la société contrôlée selon des catégories à définir par le Roi.

Il évoque la création du Comité d'avis et de contrôle de l'indépendance du commissaire, composé de membres indépendants de la profession nommés par le Roi pour 5 ans et auprès duquel sont désignés des experts nommés respectivement par l'IRE et par le Conseil supérieur des professions économiques. Ce comité exerce des compétences d'avis et peut introduire un dossier disciplinaire concernant l'indépendance du commissaire.

Le Président souligne les priorités pour 2003, en particulier l'adoption des normes par l'IRE en matière d'indépendance du commissaire ainsi que le suivi des développements

internationaux et l'organisation de formation spécifique destinée aux membres. Les cabinets devront s'organiser afin de gérer le flux d'informations rendues nécessaires par la nouvelle réglementation au niveau national et international et rappelle la nécessité de prévoir des mesures d'exécution des règles de transparence au travers d'un arrêté royal à adopter.

La séance est levée et le Président convie les membres présents à partager le verre de l'amitié.